

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **18 janvier 2010**

Décision n° **B-2010-1328**

commune (s) : Bron

objet : Acquisition d'un immeuble situé 57, avenue Pierre Brossolette et appartenant aux époux Pergue

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 11 janvier 2010

Compte-rendu affiché le : 19 janvier 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Imbert A.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Claisse), MM. Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Arrue (pouvoir à Mme Frih), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Sécheresse), Lebuhotel, Sangalli.

Absents non excusés : M. Vesco.

Bureau du 18 janvier 2010**Décision n° B-2010-1328**

commune (s) : Bron

objet : **Acquisition d'un immeuble situé 57, avenue Pierre Brossolette et appartenant aux époux Pergue**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 7 janvier 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain (ORU) du quartier Terraillon à Bron, la Communauté urbaine souhaite acquérir un immeuble constitué d'une maison d'habitation élevée d'un étage sur rez-de-chaussée de type 6, d'une superficie d'environ 184 mètres carrés, d'un bâtiment à usage de remise et garage, d'un bâtiment à usage de grange, d'un jardin et terrain attenant ; le tout situé 57, avenue Pierre Brossolette à Bron et cadastré sous le numéro 846 de la section B.

Ce bien est nécessaire à la réalisation d'une des nouvelles voies structurantes visant à désenclaver le quartier de Terraillon et faciliter l'accès aux différentes copropriétés existantes et futures.

La nouvelle voie structurante relie l'avenue Pierre Brossolette à la rue Marcel Bramet à Bron et plus spécifiquement l'école Pierre Cot.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, les époux Pergue céderaient le bien en cause, libre de toute location ou occupation, au prix de 408 000 €, conforme à l'estimation de France domaine.

Cette acquisition fera l'objet d'un financement en partenariat avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru) sur la base du taux maximum autorisé ;

Vu ledit compromis ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis concernant l'acquisition de l'immeuble situé 57, avenue Pierre Brossolette à Bron et appartenant aux époux Pergue.

2° - Autorise monsieur le président à :

- a) - signer ledit compromis ainsi que l'acte authentique à intervenir,
- b) - solliciter les subventions auprès de l'Anru.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme complémentaire n° 0827 individualisée le 21 juin 2005 pour un montant de 41 872 197 € en dépenses.

4° - Le montant à payer en 2010 sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 213 200 - fonction 824, à hauteur de 408 000 € pour l'acquisition et de 5 500 € pour les frais estimés d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 19 janvier 2010.